

[Assemblée nationale : rapport relatif à l'Organisation territoriale de la santé mentale](#) [1]

Fiat, C., Wonner, M. (2019). **N° 2249 - Rapport d'information de Mmes Caroline Fiat et Martine Wonner déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires sociales, en conclusion des travaux d'une mission d'information relative à l'organisation de la santé mentale.** Paris : Assemblée nationale.

Ce rapport se présente en trois chapitres : l'organisation quasi-intangible de la santé mentale depuis 1960 ; une réalité alarmante, bien loin de l'ambition affirmée ; pour une nouvelle organisation de la santé mentale. Il se conclut par un ensemble de neuf propositions dont les premières sont : réaffirmer le libre choix et les droits du patient ; définir une politique nationale de santé mentale ; déstigmatiser la psychiatrie et intégrer la santé mentale dans « Ma Santé 2022 ».

[Consulter le rapport \(Assemblée nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/assemblee-nationale-rapport-relatif-%C3%A0-lorganisation-territoriale-de-la-sant%C3%A9-mentale>

[2] [http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i2249/\(index\)/rapports-information#P1204_322048](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i2249/(index)/rapports-information#P1204_322048)